



EUROPEAN UNION

Réunion conjointe FCS / CP - OSCE
Vienna, 26 février 2020

Déclaration de l'UE – Lutte contre le terrorisme

L'Union européenne et ses Etats membres saluent les orateurs de cette réunion conjointe du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent et les remercient pour leurs présentations. Tout en reconnaissant l'importance de la lutte contre le terrorisme, qui constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales, nous pensons qu'elle nécessite une approche globale et multidimensionnelle.

Nous remercions les organisateurs pour la note de concept proposée qui rappelle le rôle de l'OSCE pour aider les Etats participants à coopérer et lutter contre le terrorisme. Si le FCS a pu un temps avoir la responsabilité générale d'œuvrer à cette tâche, la décision PC.DEC/1063 « cadre consolidé de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme » adoptée lors du Conseil ministériel de Dublin en 2012, ne reconnaît que trois aspects de la lutte contre le terrorisme liés à la compétence du FCS que sont la résolution 1540 du CSNU, la lutte contre le trafic illégal des ALPC et le Code de Conduite sur les aspects militaires de la sécurité, s'agissant particulièrement de la question des acteurs non-étatiques. Nous estimons, par conséquent, que le Forum pour la coopération en matière de sécurité n'est pas le principal format pour aborder ce sujet de manière globale au sein de l'OSCE, contrairement au Conseil Permanent et ses organes subsidiaires dont le Comité de sécurité en lien avec le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme et le Représentant pour la liberté des médias dont nous soutenons et saluons tous les efforts. En particulier, nous rappelons que la pratique des rap-

ports volontaires dans le Comité de sécurité sur la mise en œuvre des engagements de l'OSCE liés à la lutte contre le terrorisme demeure une valeur ajoutée et nous encourageons tous les Etats participants à l'utiliser pleinement pour promouvoir l'échange d'informations et de meilleures pratiques en la matière.

Le terrorisme représente une menace pour notre sécurité, les valeurs de nos sociétés démocratiques et les droits et libertés dont jouissent les citoyens européens. La lutte contre le terrorisme est une priorité absolue et sans équivoque pour l'Union européenne et ses États membres ainsi que pour ses partenaires internationaux que sont l'UNOCT, UNCTED, l'ONUUDC, INTERPOL et l'OSCE.

L'Union européenne est particulièrement attachée au renforcement de la coopération internationale, en particulier avec les États Participants de l'OSCE. Nous saluons l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre l'Union européenne et l'OSCE à travers l'organisation de conférences de haut niveau, et souhaitons renforcer les échanges visant à réduire le lien entre le crime organisé, le trafic en tout genre, et en particulier celui des armes légères et de petit calibre, et le terrorisme.

L'Union européenne, très mobilisée face à la menace terroriste, a engagé de nombreux projets législatifs pour renforcer la sécurité de l'espace européen et limiter les mouvements des terroristes suite à la multiplication des attaques sur son territoire depuis 2015. L'urgence est donc d'abord à la pleine mise en œuvre des mesures antiterroristes de l'Union européenne (PNR européen, contrôles aux frontières extérieures de l'UE, système "entrée-sortie" et ETIAS, directive contre le terrorisme, lutte contre la radicalisation, coopération avec les pays tiers, directive "armes à feu", révision de la directive anti-blanchiment d'argent et le financement du terrorisme).

L'Union européenne et ses Etats membres considèrent la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'Etat de droit comme des éléments essentiels de la prévention du terrorisme ainsi que de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui y conduisent. Nous soulignons que des mesures efficaces contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont des objectifs qui doivent aller de pair.

Nous considérons qu'il faut compléter les mesures répressives par des efforts de réintégration, tout en respectant les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'Etat de droit afin de répondre efficacement aux défis posés par la réinstallation ou le retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles conformément à la résolution 2396 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'Union européenne poursuit une approche globale pour prévenir et lutter contre le terrorisme et la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent. Elle promeut également la coopération entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur de l'éducation et de la santé, le monde universitaire, les communautés locales, les médias et le secteur privé.

L'Union européenne est particulièrement engagée dans la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, et en particulier la lutte contre les contenus terroristes en ligne. Dans ce contexte, l'UE soutient l'Appel de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne lancé en mai 2019. Un projet de règlement visant à obtenir le retrait de contenus terroristes dans l'heure suivant leur signalement est également en cours de discussion.

Dans son Agenda européen de sécurité d'avril 2015, exposant les actions principales de l'UE prévues pour la période 2015-2020, la Commission européenne a proposé des mesures pour lutter plus efficacement et de manière plus globale contre le financement du terrorisme. La 5^{ème} directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été publiée le 19 juin 2018. Parallèlement, l'Union européenne soutient la mise en œuvre pleine et en-

tière de la résolution 2462 adoptée en 2019 par le Conseil de sécurité des Nations unies sur la lutte contre le financement du terrorisme.

L'amélioration du cadre de la justice pénale dans le cyberspace et la collecte plus efficace de preuves numériques sont devenues encore plus urgentes, tandis que la majorité des enquêtes pénales comprennent une demande transfrontière de preuves électroniques. L'UE participe à plusieurs négociations visant à faciliter l'obtention de ces preuves, entre Etats membres dans le cadre du projet « e-evidence » mais également avec l'ensemble des Etats parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, dite Convention de Budapest qui négocient actuellement un deuxième protocole additionnel portant notamment sur la preuve électronique.

Enfin, l'Union européenne reconnaît la contribution de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme, tout spécialement en termes de soutien au renforcement des capacités des Etats membres et partenaires. Elle est prête à soutenir le rôle de l'OSCE qui, dans ce domaine, a une valeur ajoutée certaine, et travaille en complémentarité et sans duplication avec ses partenaires internationaux.

Je vous remercie.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.